

Déclaration liminaire de la FSU Versailles CAPA de titularisation du 4 juillet 2025



Cette CAPA se tient à la fin d'une année pendant laquelle le contexte politique compliqué a pesé sur le climat de nos établissements au quotidien, rendant plus difficiles encore les conditions de travail et d'enseignement.

Et la crise liée à la vague de chaleur est venue rendre encore plus pénible la fin d'année pour tous les personnels. Cette crise a été rendue plus pénible encore par la gestion défaillante par notre Administration, incapable d'anticiper, de communiquer et de cadrer les consignes à appliquer dans ces circonstances très particulières. Le résultat a été encore une fois le chaos sur le terrain.

Chaque DASEN, le Directeur du SIEC, les C/E... en l'absence de cadrage, ont communiqué sans coordination ni cadrage académique. Nos interlocuteurs ont répondu plus ou moins rapidement à nos alertes et avec des réponses jamais adaptées à la situation. Quant aux agents : aucune communication de leur employeur. Le problème majeur est l'absence d'anticipation. Mais en plus les personnels sont laissés seuls face aux ordres, contrordres et autres injonctions contradictoires. Annonce plus ou moins fermes de demander aux parents de garder les enfants, annonce que les copies de DNB pourront être corrigées à domicile (non appliquée finalement), présence exigée de l'ensemble des personnels de collège sans motif de convocation, réunions maintenues en présentiel en vigilance rouge, examinateurs du bac à qui l'on propose, s'ils le souhaitent et sans aucun cadrage de reporter des oraux... Quant à anticiper ce qui concerne les personnels vulnérables, les parents dont les écoles ne peuvent accueillir les enfants, les personnels obligés d'emprunter les transports publics pour de longs trajets particulièrement pénibles...

Quant au dialogue social auxquels l'Administration dit être attachée, cette crise a été une nouvelle fois gérée sans concertation. Que de temps perdu dans les alertes qui remontent de toutes part alors que nous sommes là pour porter la parole des personnels qui nous ont désignés et faire remonter les problèmes réels rencontrés sur le terrain.

Une fois encore cette crise montre une Institution froide (sans jeu de mot), distante, méprisante, qui ne se préoccupe pas de la santé de ses agents, qui ne prend pas en compte les risques auxquels ils sont exposés.

La tenue du GT gestion de crise est un impératif à la rentrée !

En cette fin d'année, le SNES-FSU a lancé une enquête à destination des enseignant·es, CPE, AED, AESH, Psy-En du second degré (collèges et lycées), réalisée du 17 au 30 juin et qui a recueilli plus de 10 000 réponses. Les résultats de cette enquête, inédite, mettent en lumière, si besoin en était, l'urgence de la situation dans le second degré. La profession est fatiguée, désabusée et en colère. Le recours à la démission devient une possibilité face à de nombreuses difficultés, avec au premier plan les questions salariales et de carrières, le désaccord face aux politiques menées et l'inquiétude face à la dégradation de l'École publique. Cet état d'esprit est aussi celui de bien des collègues ayant effectué leur stage cette année, parmi lesquels 41 ont fait le choix de démissionner, pour la seule académie de Versailles, et de renoncer ainsi au bénéfice d'un concours très exigeant.

Les résultats de cette enquête, comme les statistiques concernant les stagiaires, et la crise de recrutement qui sévit depuis des années, confirment la crise profonde de nos professions, la colère liée à la déconnexion entre le terrain et les réformes imposées par les ministres, le Choc des Savoirs étant sans doute le symbole de cette rupture. Les personnels n'en peuvent plus de tenir les collèges et lycées à bout de bras. Et des mesures significatives

sont indispensables, pour restaurer enfin l'attractivité de la Profession, ce que la nouvelle réforme des concours et de l'entrée dans le métier ne permettra pas.

La question des salaires et des carrières continue de s'imposer comme l'exigence première de la profession. A l'heure des arbitrages du budget 2026, la ministre Élisabeth Borne doit prendre la mesure de l'état de la profession : l'École est au bord de l'effondrement ! En cas d'arbitrages budgétaires défavorables pour le budget 2026, le SNES-FSU et la FSU organiseront une rentrée offensive et inédite placée sous le signe de la mobilisation dans la durée.

Cette CAPA doit rendre pour chacun·e des collègues dont le dossier est vu aujourd'hui, un avis pouvant conduire à sa titularisation, au renouvellement de l'année de stage ou au licenciement. La décision de l'Administration est lourde d'enjeux, nécessitant un examen approfondi. C'est sur la base de ces avis que vous prendrez M. Le Recteur la décision de titulariser ou non l'enseignant·e concerné·e.

Compte tenu des enjeux pour nos collègues et de la nécessité que vous rendiez une décision éclairée par une connaissance approfondie des dossiers, prenant en compte tous les aspects de nos échanges avec l'Administration, nous avons eu à maintes reprises à déplorer votre absence de cette CAPA, Monsieur le Recteur. Nous tenons ici à vous dire notre satisfaction que vous puissiez enfin présider cette CAPA et nous vous en remercions pour les collègues que nous représentons.

Nous remercions les services pour les documents mis à notre disposition et les réponses à nos demandes.

Le regroupement sur un seul document pdf de la totalité du dossier de chaque collègue, que nous avons réclamée à plusieurs reprises, nous permet aussi de préparer plus efficacement le groupe de travail et la CAPA. La mention de la discipline dans le nom de chaque fichier faciliterait encore notre travail.

Pour l'an prochain, afin d'améliorer encore le fonctionnement et de faciliter le travail des élus, nous demandons, dans la mesure du possible, que les pièces de chaque dossier soient rangées dans le même ordre.

Nous vous remercions aussi pour les statistiques mises à notre disposition.

Nous examinons aujourd'hui 18 dossiers de stagiaires sur lesquels un·e évaluateur·ice au moins a porté un avis défavorable à la titularisation. 5 sont en histoire-géographie et 6 en mathématiques. Une fois de plus, dans notre académie, le nombre total de dossiers étudiés ainsi que la surreprésentation de certaines disciplines nous alertent et nous invitent à étudier chaque dossier avec la plus grande attention. Dans une académie relativement comparable à celle de Versailles, comme celle de Créteil, seuls 8 dossiers sont étudiés ; ce décalage récurrent doit vous alerter Monsieur le Recteur et conduire à faire en sorte que ce décalage se résorbe.

Le fait que des dossiers en Espagnol que vous aviez présenté l'an passé à cette même CAPA pour un licenciement sec ne figurent pas de nouveau parmi les stagiaires vu·es aujourd'hui démontre que nos arguments (que vous aviez entendus) étaient fondés.

Comme nous l'avons dit en groupe de travail, nous rappelons une nouvelle fois que le renouvellement de stage, s'il est essentiellement présenté par l'Administration comme un temps supplémentaire permettant de consolider ses compétences professionnelles, est loin d'être anodin pour les collègues concerné·es, qui savent nous le rappeler lorsqu'ils s'adressent à nous : il retarde l'avancée dans la carrière, et la seconde année, où se joue le bénéfice du concours, comme une épée de Damoclès, n'est pas nécessairement bien vécue, ni pleinement profitable.

Nous continuons de défendre, pour tous les collègues stagiaires ayant montré leur capacité à progresser et qui remplissent leurs obligations, une titularisation à l'issue de la première année, avec allègement de service, poursuite de la formation et un accompagnement continué et adapté. C'est la raison pour laquelle nous sommes intervenu·es, pour chaque collègue dont la situation était étudiée.

Pour plusieurs des collègues dont nous étudions la situation, la non-titularisation revêtirait une signification particulière :

- plusieurs sont déjà titulaires d'un autre corps. La non-titularisation revient dans le cas de ces collègues à considérer qu'il est possible d'être digne d'être titularisé·e dans un corps, mais pas dans un autre, malgré la réussite au concours. Aussi nous rappelons, que, contrairement aux propos tenus chaque année par l'Administration, selon qui les exigences seraient plus élevées pour les agrégé·es, elles et ils sont bien évalué·es selon le même référentiel de compétences que les certifié·es. C'est pourquoi refuser l'agrégation à des collègues déjà titulaires, et qui resteront devant des élèves à la rentrée, est un non-sens. Nous rappelons aussi que ces collègues déjà titulaires avaient déjà validé ces compétences.
- pour 4 stagiaires, la non-titularisation, au terme d'une seconde année de stage, les priverait tout simplement du bénéfice du concours. Nous rappelons que conformément à l'arrêté du 22 août 2014*, les dossiers des professeur·es agrégé·es stagiaires qui ne sont ni titularisé·es ni autorisé·es à accomplir une seconde année de stage doivent être transmis au ministre pour avis de la commission administrative paritaire nationale compétente, qui se prononce sur le licenciement ou la réintégration dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine. (** article 7 de l'arrêté : « Les dossiers des professeurs agrégés stagiaires qui ne sont ni titularisés ni autorisés à accomplir une seconde année de stage sont transmis au ministre qui, après avis de la commission administrative paritaire nationale compétente, prononce soit le licenciement, soit la réintégration dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine. »*)
- La situation des collègues pour qui la non-titularisation revient à un licenciement nous interroge plus encore, dans un contexte où pourtant la crise du recrutement, et la crise de la Profession, continuent de s'accroître, rendant toujours plus indispensable le recours aux non-titulaires. On préfère donc maintenir des collègues dans la précarité plutôt que de continuer d'investir dans la formation de personnels dont la qualification est garantie par leur réussite au concours.

Concernant les conditions de stage, l'étude des dossiers nous conduit une nouvelle fois à signaler des points de vigilance :

- la constitution des services ne s'avère pas toujours aisée notamment lorsque des collègues stagiaires ont en charge des groupes à effectifs variables dans le cadre du Choc des savoirs ;
- le fait que la tutrice ou le tuteur ne soit pas toujours dans l'établissement, ni même dans le même type d'établissement, constitue une difficulté supplémentaire ;
- plusieurs stagiaires ont été chargé·es de classes reconnues comme particulièrement difficiles ;
- le tutorat a parfois été mis en place trop tardivement ; pour plusieurs stagiaires, il ne semble y avoir eu strictement aucune alerte avant l'inspection (elle même tardive).
- à l'inverse, dans un cas, l'avis de l'inspection se fonde sur une visite qui a eu lieu en mars, sans laisser la possibilité au collègue stagiaire de montrer les progrès réalisés entretemps dans de nombreux domaines.
- dans plusieurs dossiers, le fait de devoir concilier l'exercice en établissement et la formation INSPE a manifestement constitué un obstacle difficilement surmontable.
- Pour l'une des stagiaires en renouvellement, nous étions encore à deux jours de la CAPA en attente de l'avis de l'IGSR
- les avis sont souvent bien peu indépendants. De nombreuses remontées, pour des agrégé·es comme pour des certifié·es, font état de chef·fes d'établissement qui ont modifié

leur avis pour « s'aligner » sur l'avis de l'inspection. Dans les dossiers d'aujourd'hui, cela a conduit une cheffe d'établissement à ne pas se prononcer, laissant la titularisation se jouer sur l'avis de l'inspection.

Si les échanges lors du GT ont permis à l'Administration d'exprimer sa volonté de prise en compte de la pluralité des avis et de la nécessaire formation des personnels de direction à la rédaction des avis, nous faisons le constat, comme chaque année, du caractère prépondérant de l'avis de l'inspection, qui l'emporte invariablement sur tout autre dans la proposition faite in fine à la CAPA.

Nous rappelons notre demande insistante que les difficultés matérielles rencontrées par les stagiaires et néo-titulaires pour leur installation dans l'académie soient anticipées, notamment avec un dispositif d'aides exceptionnelles leur permettant de trouver rapidement un logement. Les possibilités doivent correspondre aux besoins, immenses dans l'académie.

Nous attirons cette année encore l'attention sur les stagiaires en prolongation, qui, selon leur situation, doivent être informés clairement de l'obligation pour eux de participer au mouvement. Chaque année, certain·es (souvent des femmes prolongées en raison d'un congé maternité) découvrent bien trop tard, suite à des informations contradictoires, qu'elles ne sont finalement pas titulaires du poste obtenu l'année précédente et qu'elles pensaient conserver !

La réforme des concours entrera en vigueur dès l'année prochaine. Cette réforme est à bien des égards inacceptable. Nous nous opposons fermement à cette réforme qui déqualifie nos métiers. Le niveau de certains attendus disciplinaires (baccalauréat) le prouve : pour le ministère, nous ne sommes que de simples exécutant·es ! Nous nous inquiétons également du décrochage toujours plus important entre CAPES et agrégation, en contradiction totale avec notre mandat de l'agrégation pour toutes et tous. Nous dénonçons l'insuffisance des volumes de formation, l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement, le manque de visibilité sur l'avenir des INSPÉ et de leurs personnels... Comme la FSU le réclame depuis le début, le ministère doit abandonner cette réforme, qui emmène les étudiant·es, les formateur·rices et les futur·es enseignant·es et CPE droit dans le mur.

Nous rappelons nos principales revendications concernant l'entrée dans le métier et en particulier les conditions d'exercice des stagiaires. Celles-ci demeurent constantes : nous demandons l'affectation des stagiaires sur 1/3 de leur ORS, cette quotité pouvant être prise sur le service du tuteur, ainsi déchargé, plutôt qu'en soustrayant des postes au mouvement ou aux BMP disponibles pour y asseoir des TZR. Nous demandons une revalorisation de l'indemnité de tuteur, diminuée de manière conséquente et injustifiable depuis 2014.

Merci